

## CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION DU JEUDI 3 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le trois novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le vingt-six octobre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents : Karine CLAIREAUX, Patrick LEBAILLY, Rachel ANDRIEUX, Claude ARROSSAMENA, Yvon SALOMON, Gisèle LETOURNEL, Joël DISNARD, Véronique ARROSSAMENA, André ARTANO, Martine ARTANO, Bruno ARTHUR, Bernard BRIAND, Joanne BRIAND, Sébastien DURAND, Yvon HEBDITCH, Karine LE SOAVEC, Lydia LE SOAVEC, Cédric LEBAILLY, Maïté LEGASSE, Liliane PERRIN, Véronique PERRIN, Johanne REBMANN, Pierre SALOMON

Etaient absents : Jean-François OZON, Marie-Claire RIO, Jean-Luc CUZA, Martin DETCHEVERRY, Bianca PERRIN, Rosianne ZIMMERMANN

Avaient donné pouvoir : Jean-Luc CUZA à Patrick LEBAILLY, Martin DETCHEVERRY à Gisèle LETOURNEL, Bianca PERRIN à Johanne REBMANN, Rosianne ZIMMERMANN à Bernard BRIAND

Secrétaire de séance : LEBAILLY Cédric.

Madame CLAIREAUX : Bonsoir à tous, merci d'être présents à cette réunion consacrée au débat d'orientation budgétaire, en tout cas quasi exclusivement consacrée à cela.

A l'ordre du jour le débat d'orientation budgétaire, la présentation de l'analyse financière 2007-2010 de la Commune, le projet de délibération n° 1 attestant de la tenue du DOB, et l'ordre du jour complémentaire, transmis par mail, comportant le projet de délibération n° 2 portant adhésion de la commune au groupement de GIP plateforme AIOA GPEC, le projet de délibération n° 3 ayant pour objet la décision modificative n° 2 du budget communal 2011, le projet de délibération n° 4 pour la décision modificative n° 1 de la régie eau-assainissement 2011 et le projet de délibération n° 5 relatif à la décision modificative n° 1 de la régie espaces verts 2011.

Monsieur SALOMON : Excusez-moi, Madame le Maire, avez-vous reçu les procurations ?

Madame CLAIREAUX : J'en ai reçu une de Madame PERRIN.

Tout d'abord, dans la mesure où il y a un ordre du jour complémentaire, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on puisse l'examiner ensemble ? Vous avez dû avoir suffisamment de temps pour l'examiner. Il comportait notamment une délibération plus urgente, relative à la création de la plateforme AIOA GPEC, ce qui explique qu'il convenait d'inscrire cette affaire à l'ordre du jour de cette séance. En êtes-vous d'accord ? Je vous remercie.

Nous avons plusieurs procurations : de M. DETCHEVERRY Martin pour Mme LETOURNEL Gisèle, de Mme ZIMMERMANN Rosianne pour M. BRIAND Bernard, de Mme PERRIN Véronique pour M. SALOMON Pierre, de Mme PERRIN Bianca pour Mme REBMANN Johanne et de M. CUZA Jean-Luc pour M. LEBAILLY Patrick.

## **Débat d'Orientation Budgétaire**

Comme il est de coutume depuis déjà quelques années, je vous propose de commencer par une intervention sur le Débat d'Orientation Budgétaire, puis on passera à l'analyse financière de la Commune (Madame LAROSE nous fera un point précis sur les finances de la Commune pour la période 2007-2010) et ensuite, nous continuerons l'ordre du jour tel que prévu.

Madame la représentante du Receveur,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs,

La loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée.

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

À cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.

L'Assemblée examine à cette occasion l'évolution des recettes et des dépenses, tant en investissement qu'en fonctionnement et définit les grandes orientations budgétaires et fiscales qui prévaudront dans l'élaboration du budget pour l'exercice suivant.

C'est aussi l'occasion de dresser une photographie de notre situation par rapport à une moyenne établie pour des villes de même strate en outre-mer, mais toute comparaison doit, bien entendu, et comme je le précise systématiquement, être pondérée par notre situation géographique, notre isolement et notre insularité mais aussi par la santé économique du territoire, autant de facteurs qui ont, chacun en ce qui les concerne, des conséquences inévitables sur l'exécution des budgets.

### **Etat des lieux**

Pour cet état des lieux, je me contenterai de reprendre les constats effectués par la Trésorerie Générale dans l'analyse financière de la commune de Saint-Pierre. En substance, elle précise que la commune a un niveau d'autofinancement satisfaisant et un bilan maîtrisé au plan des grands équilibres, précisant que les efforts entrepris depuis plusieurs années ont donc largement portés leurs fruits.

Elle apporte cependant quelques nuances notamment en matière de contrôle des charges de fonctionnement précisant que les limites sont atteintes et qu'il subsiste dorénavant peu de marges de manœuvre pour diminuer encore ces charges. C'est donc une bonne et une moins bonne nouvelle à la fois...

Elle précise aussi que la capacité d'autofinancement (CAF) reste faible et que la dépendance de la commune aux produits de fonctionnement fiscaux et douaniers est très forte et qu'en conséquence, toute variation à la baisse ou à la hausse a des répercussions inévitables sur la stabilité du bilan. C'est exactement ce que je vous disais l'an dernier quand j'avais

que « la Commune de Saint-Pierre, comme les autres collectivités de l'archipel, reste très dépendante des recettes douanières et donc par conséquent de l'activité économique »...

Plus que jamais il nous faut réfléchir à une rénovation du statut de l'archipel, à un autre mode de fonctionnement et à une fiscalité qui amène plus de stabilité au niveau des budgets des collectivités.

La TG précise enfin que si la commune a pu retrouver des réserves à long terme de bon niveau en ce qui concerne les dépenses d'équipement, le financement mobilisable demeure faible. Le désendettement quant à lui se poursuit et permettra à la commune de financer certaines dépenses d'équipements.

Il ne sera par contre pas suffisant pour mener à bien tous les projets de la commune qui devra dans les années à venir continuer à bénéficier de subventions substantielles de l'Etat pour mettre ou garder un certain nombre d'équipements à niveau et faire face aux obligations qui sont les siennes.

Les dotations de l'Etat, même si, comme je le précise à chaque fois aussi, sont loin de constituer notre principale source de financement, sont essentielles pour notre budget et il faut avoir à l'esprit que chaque dotation amputée, même de quelques dizaines de milliers d'euros nous oblige à diminuer certains postes de dépenses.

En euros constants les dotations baissent chaque année. Et ce n'est pas la crise actuelle et les inévitables répercussions qu'elle aura qui nous permettront de voir s'inverser le processus rapidement.

### **Contexte international**

Aux États-Unis, la croissance du produit intérieur brut (PIB) ne dépasserait pas 1,5 % en 2011. Le net rebond observé l'an dernier, essentiellement imputable au soutien des politiques économiques, a laissé place à un ralentissement dès le début de l'année. L'investissement et la consommation privée ne retrouveraient pas de dynamisme avant la fin de l'année, dans un contexte plus général d'incertitude sur la soutenabilité des finances publiques.

Cependant, un redémarrage pourrait être constaté l'an prochain, sans toutefois porter le dynamisme de l'économie américaine à ses niveaux d'avant la crise : en 2012, les prévisions du Rapport économique, social et financier (RESF), annexé au PLF (projet de loi de finances) pour 2012, tablent sur une croissance de 2 % du PIB américain.

La croissance de la zone euro a, pour sa part, subi un fort ralentissement au 2ème trimestre 2011 (+ 0,2 %, contre + 0,8 % au premier trimestre). Pour le reste de l'année, l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines pèserait sur le moral des acteurs économiques, portant la croissance du PIB sur une année à + 1,6 % (contre +1,8 % en 2010). Pour 2012, le Fonds européen de solidarité financière (FESF) anticipe un niveau de croissance légèrement moindre (+ 1,4 %).

### **Loi de Finances 2012**

En affichage, le PLF 2012 est satisfaisant. Il annonce une réduction de 2,7 points du déficit structurel des administrations publiques en deux ans, de 5,7 % du PIB en 2011 à 4,5 % en 2012 avant d'atteindre la borne des 3 % en 2013.

C'est un effort similaire aux autres programmes d'ajustement entrepris en Europe

(1,1 point en moyenne chez les cinq grands pays européens). Il correspond à un rythme nécessaire pour une trajectoire d'assainissement de moyen terme de nos finances publiques (un retour à la maîtrise de la dette publique nécessite un effort structurel de quatre points de PIB, soit 80 milliards d'euros, sur la mandature à venir), et suffisant pour ne pas menacer de plonger le pays dans la récession.

L'effort budgétaire est, en apparence, également équilibré. Avec un effort sur les recettes: les prélèvements obligatoires progressent de 43,7% du PIB en 2011 à 44,5% en 2012 (+0,8 point). Et en dépenses: la part des dépenses publiques baisse de 56,3 % du PIB à 55,8 % (-0,5 point). Pour le budget de l'Etat, les dépenses sont encadrées dans un quasi-gel en valeur des dépenses (366 milliards d'euros, +1 %).

Le problème, c'est que cet affichage ne correspond pas du tout à la réalité. En effet, aucun des soldes budgétaires présentés dans les lois de finances initiales n'a été tenu en exécution depuis 2008. Les déficits constatés en exécution ont toujours été supérieurs sur la période aux déficits prévisionnels présentés au Parlement: de 15 milliards euros en 2008, 70 milliards en 2009, 30 milliards en 2010, et encore 4 milliards de dérapages déjà annoncés pour 2011 –en attendant les vrais chiffres d'exécution.

Comment croire alors, que le budget 2012 pourrait échapper à cette insincérité ? □□L'arme la plus habituelle de l'insincérité, ce sont les hypothèses de croissance. Une hypothèse haute permet de gonfler artificiellement les recettes et donc de desserrer la contrainte sur l'élaboration du budget.

Celle initialement retenue pour le PLF 2012 (1,75 %) est fantaisiste. La révision à 1% annoncée par le Président de la République est déjà plus raisonnable. Notons qu'il a fallu la contrainte extérieure des agences de notation pour cesser de présenter des chiffres grossièrement maquillés. Malgré tout, l'hypothèse retenue reste supérieure au consensus des économistes qui lui, s'établit à 0,9 %.

La Commission européenne devrait même annoncer une prévision de croissance pour la France révisée à 0,8% en 2012. Ces niveaux ne seront sans doute pas tenus, tant s'accumulent les difficultés pour 2012 en Europe: contraction généralisée du crédit bancaire, multiplication des plans budgétaires d'austérité, risque de panique systémique sur la dette publique de la zone euro.

L'objectif intangible de respecter, à « l'euro près », les mesures visant à réduire le déficit public sonne faux et relève plus de rêve que de la réalité et malheureusement une chose est sûre : en 2012, le tour de vis ne suffira pas à contenir la dette publique (1646,1 milliards d'euros au printemps 2011) qui devrait continuer d'augmenter pour atteindre 87,4% du PIB, après 85,5% prévus cette année.

Pour la première fois en 2012, la charge de la dette (les intérêts d'emprunt) sera désormais le principal poste du budget : 49 milliards d'euros (2.5 points de PIB). Et les taux d'intérêt risquent fortement de fluctuer.

Les engagements « hors bilan » importants pris par la France au sommet européen du 26 octobre vont peser négativement. Et la perte du « triple A » accélérerait la dégradation.

Il faut le savoir... ou peut-être pas d'ailleurs... 1 point de taux d'intérêt supplémentaire correspond à 15 milliards d'euros une fois répercuté sur l'ensemble de la dette publique.

15 milliards, c'est l'équivalent de deux points de TVA. Ou c'est comme si disparaissaient d'un coup tous les budgets alloués au ministère de la Culture, de l'Agriculture, des Affaires étrangères, de l'Ecologie et des transports...

La prévision sur les charges d'intérêt est également menacée par l'évolution de l'inflation. Le PLF a retenu une hypothèse conservatrice: 1,7% (contre 2,2 % en 2011). Or une partie des emprunts d'Etat est indexée sur l'inflation. Une inflation de 1 point supérieure entraînerait une surcharge d'intérêts de 1 milliard d'euros.

Les mesures fiscales nouvelles sont faibles. A l'aube d'une année électorale, le PLF limite les nouvelles recettes à 2,8 milliards d'euros (contre 11 milliards en 2011), éparpillées sur de discrètes recettes de poche (dont la désormais fameuse «taxe sur les sodas»). Le gouvernement table sur une augmentation spontanée des recettes de l'Etat de près de 14 milliards d'euros sous l'effet de la croissance économique. Force est de constater que l'on mise donc très peu sur l'effort structurel et beaucoup sur l'amélioration conjoncturelle.

Or la baisse de l'hypothèse de croissance de 1,75 % à 1 % va faire chuter l'amélioration conjoncturelle à 8 milliards. Il va falloir trouver 6 milliards de plus, soit au total une dizaine de milliards de mesures nouvelles, ce qui est plus conforme à l'effort structurel nécessaire.

L'effort sur les dépenses est peu crédible pour l'Etat: il repose essentiellement pour ne pas dire intégralement sur la révision générale des politiques publiques (RGPP). Les gains budgétaires de la RGPP sont faibles depuis son lancement en 2008: environ 1,4 milliard par an. Il n'y a aucune raison qu'ils atteignent les 3,5 milliards budgétés en 2012. Au contraire, l'efficacité de la RGPP s'essouffle: les coupes les plus faciles ont été faites au début.

En 2012, comme pour les exercices précédents, le budget prévisionnel n'est pas sincère et l'exécution budgétaire présente le risque d'importants dérapages. En droit privé, il s'agirait d'une présentation de faux bilan.

Les finances publiques françaises sont au bord du gouffre. En définitive, la dégradation des finances publiques constitue le point le plus noir du bilan du gouvernement actuel. Pour preuve, il suffit de constater les trois records historiques dans l'histoire des finances publiques françaises :

Un record sur la dette publique, annoncée à 87,4% du PIB, soit près 1.800 milliards d'euros. Entre 2007 et 2012, la dette publique aura progressé de 64% du PIB à 87,4%, soit une augmentation phénoménale de près de 600 milliards d'euros. Un récent rapport de la Cour des comptes l'a souligné: seul un tiers de cette dégradation est conjoncturel, dû à la crise; les deux-tiers sont structurels, de la responsabilité du gouvernement, pour l'essentiel du fait de baisses d'impôts.

La dette publique par Français aura progressé en tout de 7.000 euros depuis mai 2007, atteignant plus de 25.000 euros par Français en 2012...

Un record sur le niveau des impôts, qui s'établira à 44,5 % du PIB...

Enfin, un record sur la dépense publique qui atteint 56 % de la richesse nationale, plaçant la France au 1er rang mondial, ex-æquo avec le Danemark, et loin devant la Suède

(51%) ou l'Allemagne. □ □ N°5 mondial en volume en ce qui concerne la dette, n° 4 pour les impôts et enfin n°1 pour les dépenses publiques, la France se retrouve parmi les plus mauvais élèves de la planète.

Le bilan n'est pas contrasté, il est catastrophique et pèsera fortement sur la notion de « rigueur » et sur les concours de l'Etat aux collectivités, et ceci même si Philippe Richer (Ministre des collectivités territoriales) s'est voulu rassurant, le discours du Président de la République le 27 octobre, laissant plutôt planer le risque de nouvelles ponctions sur les dotations.

### **Contexte local**

Le contexte local est plus que jamais fragilisé et les signes qui font espérer une reprise économique ne sont pas, pour l'instant, bien nombreux.

Les chiffres du chômage ne sont pas mauvais mais ne tiennent pas encore compte de la fermeture de l'usine de traitement de poissons, les employés étant toujours sous le coup d'un CRP (convention de reclassement personnalisé). Nous savons que dans l'état actuel des choses, l'archipel n'est pas en capacité d'absorber ces 50 emplois supplémentaires perdus, qui plus est à la veille de la saison hivernale...

Il n'y a pas, à ma connaissance, de grands travaux prêts à débiter. Il y a bien des annonces mais rien ne semble sur le point de démarrer et les échéances électorales de 2012 viendront localement perturber un calendrier qui tarde déjà à se mettre en place en année « normale ».

Il faut de toute manière pouvoir avancer sur le traitement des déchets, sur le dossier eau et assainissement (et pas seulement sur la partie Mairie), sur le port et plus généralement sur les infrastructures afin d'aller vers une mise à niveau indispensable de nos équipements. Les dossiers ne manquent pas, les projets et les idées non plus, mais il faut que le tout prenne forme et sorte de terre.

Ce Territoire est plein de ressources, il faut les utiliser de façon optimale et tous devons nous attacher à partager un projet qui n'aura pour seul but que l'intérêt général à travers un plan de développement économique qui sortira enfin l'archipel de la morosité et inversera les signes d'un déclin programmé mais qui est tout sauf inéluctable.

Notre équipe municipale, toujours volontaire, toujours à l'écoute de sa population de ses besoins veut, pour sa part, mettre toutes les chances de son côté afin d'assurer le bien-être de nos concitoyens et de répondre le mieux possible à chacun selon son âge, sa situation, ses besoins. Les améliorations sont sensibles, beaucoup reste encore à faire, de nouveaux défis nous attendent et nous les réaliserons avec enthousiasme, persévérance et professionnalisme au service des saint-pierraises et saint-pierrais.

Quelques mots maintenant sur certains éléments qui vous ont été transmis dans le document préparatoire au DOB.

### **Repères/Dette**

Au niveau des dépenses de fonctionnement tout d'abord.

Des charges stabilisées dans leur grande majorité avec un facteur « haussier » qui est essentiellement lié aux subventions vers le CCAS et la CDE dans le cadre des prestations effectuées par les employés communaux au sein de ces deux organismes.

Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, Saint-Pierre est un peu au dessus d'une ville de sa strate mais cela est directement lié au fait qu'elle doit faire face seule à des besoins liés à l'insularité et à l'éloignement que ne connaissent pas les autres communes.

La dette a fortement diminué mais je réitère mon « refrain » sur la nécessité d'être prudent, tant que la structure de nos recettes n'est pas suffisamment stable. Je vous en parlais tout à l'heure. Notre capacité à investir est meilleure mais je souhaite que nous attendions encore avant de nous lancer dans de nouveaux emprunts.

Les recettes de fonctionnement devraient être en légère augmentation mais la structure même de nos recettes est trop fortement liée aux droits et taxes à l'importation et donc aux fluctuations des importations.

La part dotations et participations de l'Etat, je me répète, ne peut en aucun cas jouer le rôle de variable d'ajustement.

La Commune de Saint-Pierre a perçu en 2010, 307 € de DGF (dotation globale de fonctionnement) par habitant. Ce différentiel (244 € pour les communes de même strate en OM) est directement lié à l'amendement Girardin, le tout représente environ 20% de nos recettes de fonctionnement, les 80 autres % étant directement ponctionnés sur la commune.

### **Constatations 2011 et Orientations 2012**

Comme ces dernières années, nous devrions constater un niveau de dépenses un peu inférieur à celui initialement prévu et un niveau de recettes à peu près égal, voir légèrement supérieures.

Pour 2012 nous continuerons d'avoir la gestion rigoureuse indispensable quelles que soient les circonstances. Mais je précise parce que la nuance est de taille il s'agit de poursuivre une gestion rigoureuse pas de mettre en œuvre un budget de rigueur. Notre volonté est de contrôler la gestion et de faire preuve d'efficience.

Il sera aussi nécessaire de discuter des taux de la fiscalité locale. Envisageons-nous de les augmenter ou non, avec en face les conséquences des décisions qui seront prises en toute connaissance de cause.

Parmi les projets d'actions pour 2012, nous proposerons de renouer avec les événements sportifs pour le jumelage avec Port-en-Bessin-Huppain, de s'attacher à continuer d'améliorer les rues semi-piétonnes, de poursuivre l'important travail lancé en matière information touristique et de patrimoine culturel et historique.

En matière de formation et de professionnalisation des agents et pour continuer l'action initiée en 2008, nous élaborerons et mettrons en œuvre un plan de formation et tenterons d'améliorer les entretiens professionnels, pour n'en citer que quelques unes.

Le Budget Primitif sera cette année encore préparé d'après les recettes constatées en 2011 tant pour les taxes communales (sauf si vous souhaitez voir certaines augmentations) que pour les rentrées liées aux droits et taxes à l'importation.

Enfin pour ce qui est de l'investissement :

Bien entendu et comme la loi l'exige, nous devons d'abord honorer le remboursement de la dette en capital.

Ensuite, je vous proposerai de terminer certaines opérations comme le carrefour Bruslé/Gautier ou encore l'Etang Hérault, de continuer le programme de réfection des rues de la ville, d'entretenir le patrimoine municipal. Mais aussi de nous pencher sur de nouveaux projets comme l'accessibilité du RDC de l'hôtel de ville, la construction du nouveau Centre technique, la mise aux normes du bâtiment SPSS, la rénovation et le nouvel aménagement de la Salle des Fêtes, de la Place du Général de Gaulle et du site du Monument aux Morts dans la phase « études ».

Ces projets pourront voir le jour en étant pour certains autofinancés mais il sera indispensable pour la commune d'obtenir des subventions de l'Etat qui doit impérativement tenir compte du fait que nous sommes exclus du bénéfice des crédits du Contrat de Projets et des fonds du FED (fonds européen de développement) pour les travaux lancés par la municipalité.

Lors de son passage Madame Penchard n'était d'abord pas très réceptive à nos demandes arguant de priorités à définir, ou déjà toutes définies d'ailleurs en ce qui semblait la concerner. J'ai pu lui faire la démonstration que nos demandes étaient directement liées à la santé publique, au développement économique, au développement touristique ou encore à la mise en valeur du patrimoine au sens large du terme. Son état d'esprit semblait ensuite avoir évolué dans le bon sens, reste à voir si cela sera suivi d'un effet positif pour la commune.

La période à venir sera à coup sûr, sur le plan national aussi, troublée par la campagne pour les élections présidentielles. Les crédits seront-ils également répartis en outremer et liés aux réels besoins ? L'avenir nous le dira...

Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements.*

Monsieur SALOMON : Si vous me le permettez, Madame le Maire, je souhaiterais m'exprimer.

Madame le Maire,  
Monsieur le Receveur Municipal,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs,

A la lecture du rapport transmis dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2012, au nom du groupe "Cap Sur l'Avenir", je tiens à vous faire part des éléments de réflexion suivants :

Les comptes administratifs du budget principal de la commune, de la régie eau et assainissement ainsi que celui des espaces verts montrent depuis quelques années une situation saine suite à votre bonne gestion.

L'autofinancement de la commune étant en augmentation, son endettement et ses



remboursements d'intérêts en forte diminution, ne serait-il pas envisageable de prendre un emprunt assez important afin effectuer de gros travaux et ainsi jouer votre rôle d'acteur économique au niveau du financement de marchés publics. Quand je dis cela, Madame le Maire, je ne pense pas spécialement BTP, mais à un projet global qui remettrait de la dynamique dans notre ville et d'apporter un mieux être à la population. Je vous rappelle en passant que notre volonté à Cap sur l'Avenir est de Mieux vivre chez nous (couverture de la rue piétonne Rustique CIA, projet dont nous avons fait part l'an dernier lors du DOB, aménagement du centre ville, et pourquoi pas un transport en commun).

Sur ce dernier point, permettez-moi, Madame le Maire, d'aborder un sujet qui a fait l'actualité ces derniers jours : le problème de stationnement dans la ville. Ce 1er novembre, la gendarmerie a verbalisé plusieurs de nos concitoyens qui étaient mal stationnés. Si effectivement le stationnement gênant est un fléau, en tant que garant de la sécurité publique pour notre part nous aurions favorisé la prévention et l'éducation avant de passer à la phase brutale de la sanction.

Pour répondre au problème du manque de stationnement, je tiens à souligner que notre mouvement Cap sur l'Avenir avait mis en avant déjà dès 2001 l'idée d'un transport en commun pour desservir notre ville et sa périphérie. Cela permettrait de réduire considérablement le nombre de voiture au centre ville et ainsi éviter le stationnement gênant. Ne serait-il pas temps de s'y pencher sérieusement ?

L'évolution des dépenses de fonctionnement présente pour 2011 une augmentation de 876 000 € par rapport à 2010, était-il nécessaire d'augmenter ainsi le budget de fonctionnement ? Nous ne sommes pas à l'abri dans les années à venir de recettes en diminution qui pourraient mettre en péril le budget de la commune avec un tel budget de fonctionnement.

N'aurait-on pas eu intérêt à minimiser ces dépenses et ainsi dégager un autofinancement bien plus important qui permettrait aujourd'hui de faire des investissements plus importants pour le bien être de la population.

### GIP

IL y a déjà plusieurs acteurs en la matière, s'il s'agit d'une mutualisation des moyens physiques, financiers et humains afin d'avoir un unique acteur et toute l'information en un seul endroit, ça peut être une bonne chose, mais si on vient rajouter quelque chose à l'existant ça nous semble être un exercice assez dangereux.

Il nous manque beaucoup d'information concernant ce dossier :

- Quel sera le budget annuel du GIP ?
- Quel sera le nombre de salarié ?
- La Mairie y sera à hauteur de 17 %, mais 17 % de quoi ?
- Et pourquoi la Mairie veut faire partie de ce GIP, puisque l'emploi et la formation sont surtout une compétence de la Collectivité ?
- Pourquoi n'y trouve tant pas la Mairie de Miquelon ?

Merci.

Madame CLAIREAUX : Un petit mot pour pouvoir répondre à un certain nombre de choses.

Je vous rappelle quand même que même sans avoir fait d'emprunt l'an dernier, la Commune a pu investir à hauteur de 2 M€, sur un budget de 10 M€, ce qui n'est pas négligeable. On aura sans doute l'occasion d'en reparler tout à l'heure, au moment de la diffusion des vues, mais je préférerais qu'on attende encore une année, sauf à ne pas avoir la possibilité d'avoir accès aux subventions d'Etat, on aurait effectivement plus de difficultés parce qu'il y a des travaux qui deviennent urgents, mais je préférerais qu'on laisse un peu les choses passer et qu'en tout cas cette discussion sur un éventuel emprunt pour des travaux puisse avoir lieu, et c'est normal qu'elle ait lieu, mais qu'il n'y ait pas de discussion hâtive et qu'on attende de voir comment 2012 va réellement pouvoir s'exécuter et quelles seront les réponses à nos attentes. Nous en discuterons en tout cas tout à l'heure.

Pour ce qui est du transport collectif, je me souviens en effet très bien de ce que vous aviez proposé au moment de la campagne électorale. On peut tout à fait y réfléchir, ce n'est pas un souci en soi, mais cela représente un certain nombre de contraintes au niveau notamment des horaires, au niveau du trajet, du découpage de compétences entre les collectivités, cela représente en effet quelques soucis, desquels il faudrait faire table rase avant de mettre en place quelque chose de cohérent, je dirais. Mais là aussi la discussion est ouverte.

Monsieur SALOMON : Peut-être pas le mettre en place de manière directe, mais de commencer à se pencher sur le problème, qui justement éviterait les problèmes de stationnement que l'on connaît au centre ville...

Madame CLAIREAUX : Sauf que la plupart des gens qui ont leur voiture stationnée au centre ville ne sont pas forcément des gens qui ont besoin de leur voiture pour aller travailler ou ailleurs. Cela pourrait durer longtemps, Madame BRIAND pourrait vous en dire beaucoup plus que moi sur le sujet, il y a de fortes contraintes tout de même. C'est la raison pour laquelle il faut tout répertorier, les plus, les contres, il faut savoir que l'on passerait par un marché public, que le marché est très petit et qu'il ne serait jamais rentable, par exemple. Il faut avoir cela en tête. Mais c'est un choix de l'équipe municipale et la population sera amenée à donner son avis sur le sujet.

Monsieur SALOMON : Je pense qu'il correspond à un besoin de la population, c'est en tout cas ce qu'a démontré le sondage sur cheznoo.net, où en gros, sur 1 000 personnes, 840 personnes étaient assez favorables à la mise en place d'un service de transport en commun.

Madame CLAIREAUX : Je pense que tout le monde est plutôt favorable, c'est vrai que cela permettrait de résoudre les problèmes de transport pour un certain nombre de personnes, pour des familles excentrées, contraintes de gérer les enfants aux heures de sortie des cours qui ne sont pas forcément les mêmes pour tous les enfants d'une fratrie, et ainsi de suite... Tout le monde en aurait envie, mais il faut aligner les coûts et mesurer les avantages et les inconvénients. Je peux vous proposer de faire une étude de faisabilité, au moins on en aura le cœur net et on saura à quoi s'en tenir.

Monsieur SALOMON : Bien sûr.

Madame CLAIREAUX : En ce qui concerne l'action effectuée par la Gendarmerie le 1<sup>er</sup> novembre, j'entends bien qu'il faudrait, qu'il aurait fallu communiquer et prévenir en amont, mais je peux vous dire que cela a été fait, et largement, dans l'Echo des Caps, par les gendarmes eux-mêmes, de manière courtoise, mais parfois ils se sont fait rabroués eux aussi, car les gens n'entendent pas aller à plus de 10 mètres du lieu où ils veulent se rendre pour stationner leur véhicule.

Madame LEGASSE : Ce qui a le plus surpris aussi, c'est que ce soit un jour férié, les

gens étaient chez eux...

Madame CLAIREAUX : Ca tombait mal.

Monsieur SALOMON : Ca tombait également le lendemain du jour de changement de côté de stationnement.

Madame CLAIREAUX : Ca tombait le jour même ! Le 1<sup>er</sup> novembre.

Madame LEGASSE : Le mot des gens a été pourquoi pas le matin à l'école ? Pourquoi ne sont-ils pas là le matin, à l'école ou ailleurs, quand il faut verbaliser ?

Madame CLAIREAUX : Ca, et Madame en est témoin, car cela fait aussi partie de nos discussions mensuelles avec les gendarmes, on leur a demandé à plusieurs reprises de revenir à proximité des écoles, car il y a là vraiment un problème et on a beaucoup de chance qu'il n'y ait pas d'accident (les gens stationnent sur les passages piétonniers, c'est terrible en fait).

Madame LEGASSE : Et quand il pleut c'est pire.... Je ne vous dis pas quand il y a la neige !

Monsieur SALOMON : Quelle est la réponse de la gendarmerie ?

Madame CLAIREAUX : Qu'ils ne sont pas assez nombreux et qu'ils ne peuvent pas être partout en même temps.

Monsieur SALOMON : C'est sûr qu'ils ne sont pas partout en même temps !

Madame BRIAND : En tout cas les écoles font partie pour le moment de leurs priorités, ils interviennent sur des secteurs spécifiques mais c'est...

Madame LEGASSE : Verbaliser oui, mais aussi faire de la prévention !

Madame CLAIREAUX : Ils étaient autour du Lycée la semaine précédant les vacances.

Monsieur SALOMON : Est-ce qu'aux alentours des écoles, justement, en fonction des sorties de cours, on ne pourrait pas mettre en place une interdiction de stationner, sous forme de plages horaires ?

Madame CLAIREAUX : Oui, mais cela n'est efficace que s'il y a quelqu'un pour verbaliser, si les choses ne se passent pas correctement.

Monsieur SALOMON : Justement, si on met cela en place, on demande à la gendarmerie d'essayer de faire un effort, de façon à ce que ce soit entré dans l'esprit des gens.

Madame CLAIREAUX : C'est un sujet, une suggestion, Madame BRIAND, dont on peut reparler à l'occasion de la prochaine commission de la circulation.

Madame BRIAND : Tout à fait.

Monsieur SALOMON : On sait que tout ne peut se faire systématiquement, c'est sûr...

Madame LEGASSE : Ca va faire grogner aussi, c'est sûr, mais en même temps, la sécurité c'est... le civisme...

Madame CLAIREAUX : ... C'est l'affaire de tous !

Monsieur SALOMON : Il faut leur faire comprendre qu'il y a danger, car le jour où un parent ira chercher son gamin à l'école et qu'il se fera renverser par une voiture, là il réfléchira peut-être plus rapidement aussi !

Madame BRIAND : On a prévu une commission de la circulation la semaine prochain, jeudi, et Monsieur ARTANO pourra faire le relais de cette question au moment des questions diverses.

Madame CLAIREAUX : Un dernier mot sur les 800 000 € auxquels vous faisiez allusion. Je vous rappelle quand même que nous avons tous voté le budget à un moment donné, et que les 800 000 €, on les retrouve en grande partie dans les transferts de charge, pour le CCAS et la Caisse des Ecoles. On prend d'une main ce qu'on leur donne de l'autre « grosso modo », parce que pour avoir une transparence au niveau des budgets et les réalités des coûts, on fait payer les heures d'ouvriers effectuées par le personnel mairie dans les cadres des rénovations de bâtiments du CCAS ou des Ecoles. Les deux établissements en question n'étant pas assez solides financièrement, c'est la Commune qui les subventionne. En fait, il y a un équilibre entre les charges d'un côté et les recettes de l'autre, ce ne sont pas des recettes nouvelles. Cela peut paraître surprenant, mais ce ne sont pas des dépenses nouvelles en tant que tel, les dépenses nouvelles se cantonnent plus au niveau de la prudence qu'on a sur les heures de neige au vu de l'épisode 2011 qu'on a connu, mais il n'y a pas d'écart en tant que tel sur les charges, et en tout cas certainement pas par rapport au budget primitif qu'on a voté il y a un an.

Monsieur SALOMON : Merci.

Monsieur BRIAND : Oui tout à fait, Mesdames, Messieurs, pour revenir sur ce point là, en effet, cela a son importance, mais on va avoir une épargne brute et on le voit d'ailleurs sur le chiffre qui nous est donné qu'il sera nettement moins important, car il y a les dépenses de fonctionnement en conséquence. Cela veut dire que derrière tout cela, on va avoir un autofinancement nettement moins important, en toute logique.

Madame CLAIREAUX : Les recettes sont équivalentes !

Monsieur BRIAND : Mais l'épargne brute, elle, étant moins importante, et les dépenses de fonctionnement plus importantes, forcément derrière on devrait avoir un autofinancement moins important, donc conclusion moins de possibilité de pouvoir investir.

Madame CLAIREAUX : Pour 2012 ?

Monsieur BRIAND : Pour 2012, oui tout à fait.

Madame CLAIREAUX : On ne doit pas avoir les mêmes chiffres car ce n'est pas ce que moi j'ai vu jusque maintenant en tout cas.

Monsieur BRIAND : Est-ce que les chiffres que vous nous avez donnés concernant

la dette et les intérêts de la dette, on est à 795 000 €, au niveau de l'épargne brute, c'est en baisse de 170 000 € (c'est vrai qu'on n'a pas encore le Budget supplémentaire). De par le fait qu'il y ait derrière tout cela des dépenses de fonctionnement plus importantes, autrement dit, on devrait avoir un autofinancement qui lui devrait être en baisse de l'ordre, je dirais, de 200 ou 300 000 €.

Madame CLAIREAUX : Vous le verrez dans les chiffres, l'épargne brute – et ce sont les dépenses de fonctionnement moins les recettes, ou inverse, cela dépend comment on.... en tout cas on trouvera le même chiffre, sans problème – dans ce cas c'est équilibré, il n'y a aucun souci, nous n'avons pas de décalage par rapport aux prévisions.

Monsieur BRIAND : J'ai compris que d'un côté il y avait des dépenses mais aussi des recettes supplémentaires, liées au fait de la mise à disposition des salariés, du personnel de la mairie au sein du CCAS, et qu'en contrepartie, on avait une impulsion financière du CCAS vers le budget communal. Il y a forcément un jeu d'écriture.

Madame CLAIREAUX : Il est neutre ! D'un côté on a des dépenses supplémentaires parce qu'on subventionne le CCAS mais de l'autre on a des recettes supplémentaires parce que le CCAS nous paye les prestations effectuées par les ouvriers de la Mairie. Donc cela s'équilibre.

Monsieur BRIAND : Tout à fait. Nous verrons en février/mars si nous arrivons à avoir une épargne brute quasiment similaire à celle de l'année précédente. Je rejoindrais ce qu'a dit Monsieur SALOMON tout à l'heure, ce n'est pas la première année où on l'évoque, vous y avez d'ailleurs, dans votre discours de politique générale, fait référence, il faut être prudent, en effet, il faut bien chercher à maîtriser les dépenses de fonctionnement. Il n'en demeure pas moins, vous l'avez aussi souligné, que la capacité de la Mairie est telle qu'aujourd'hui on aurait la possibilité de pouvoir emprunter pour réaliser un investissement modéré.

Madame CLAIREAUX : Oui, modéré, le mot est bon.

Monsieur BRIAND : Après, bien entendu, il faut s'entendre sur l'investissement réalisé en fonction des choix qui seront réalisés. En tout cas, nous plaçons en ce sens. Il nous appartient, je pense, rapidement, sans attendre la période 2012-2013, pour investir davantage.

Madame CLAIREAUX : Je ne veux pas faire d'excès de prudence, je voudrais juste qu'on pense trente secondes à la Grèce et aux emprunts « toxiques ». On n'est certes pas obligés d'en faire des comme cela, sauf que, je vous le dis, prudence, mais je reste ouverte à la discussion. Au moment du vote du budget primitif, dans un peu plus d'un mois maintenant, nous aurons l'occasion d'en discuter encore et j'espère d'ici là avoir pu obtenir quelques rendez-vous qui me laisseront entrevoir si oui ou non on sera aidés sur un certain nombre de dossiers. En fonction de cela, nous verrons quels sont nos besoins urgents, si ce l'on est en capacité de mettre en autofinancement va suffire pour combler ces besoins urgents. Nous avons des perspectives tout de même importantes dans l'avenir avec des sommes bien plus importantes que modérées. Je pense qu'il est urgent d'attendre. Mais ce n'est que mon sentiment et j'en rediscute volontiers avec vous dès le vote du budget primitif. J'aurai sans doute quelques nouvelles à vous donner d'ici là. Seront-elles bonnes ou pas, je ne saurais vous le dire, mais en tout cas j'aurai déjà eu quelques réponses.

Monsieur POIRIER me fait passer une petite note : 6 millions sur 30 ans, c'est 200 000 €/an de capital, 30 000 €/an d'intérêts, donc environ 350 000 € de dépenses en plus par an. Ça parle tout de suite et c'est tout de même très important. Je continue de dire qu'il faut être prudent, même si j'entends bien ce que vous me dites et j'en discuterai volontiers avec

VOUS.

Monsieur BRIAND : 6 millions d'euros, ce n'est pas un investissement modéré, c'est quand même assez conséquent.

Madame CLAIREAUX : 6 millions d'euros, ça va très vite, c'est le centre technique, c'est un peu plus que ce dont nous aurions besoin pour achever la partie eau-assainissement qui nous concerne, si on veut passer à la phase potable et avancer plus vite à ce niveau, et voir selon les expériences que l'on a faites si on aura besoin de minéraliser l'eau, ou pas. Cela peut aller très vite !

Monsieur BRIAND : Là vous nous parlez de l'eau, mais ce n'est pas dans le même budget.

Madame CLAIREAUX : C'est dans un budget différent, mais c'est quand même étroitement lié au budget Mairie. 6 millions d'euros, il faut que ce soit soutenable, quel que soit l'établissement qui prendra en charge cet emprunt là, si à un moment donné la régie de l'eau est complètement étranglée, il va bien falloir que la Mairie, d'une manière ou d'une autre, vienne en aide. Non ? C'est tout de même intimement lié tout cela. Toutes les dépenses faites au sein de la Municipalité, que ce soit CCAS ou écoles, régie de l'eau, mairie, même si pour la transparence on fait des budgets séparés, de manière à ce que les chiffres soient parlants et que chacun ait conscience de ce que chaque masse représente, tout cela est intimement lié, il n'y a pas forcément de passerelle systématique, mais la masse globale est ce que la Ville de Saint-Pierre est en capacité d'emprunter globalement. On ne peut pas tout dissocier.

Madame LAROSE, je vous laisse la parole.

Madame LAROSE, des services de la Trésorerie, représentant le Receveur municipal :

Je vous remercie. Suite à la présentation de l'analyse financière à Madame le Maire, le Trésorier Payeur Général a souhaité que nous fassions un petit point lors de ce conseil municipal sur cette analyse. Le but ici n'est pas d'entrer dans les détails mais de vous montrer quelques graphiques afin de vous permettre de mieux cerner la situation financière du budget principal de la Commune. Les analyses reprennent les années 2007 à 2010 et porteront sur trois points essentiels :

- les charges et les produits de fonctionnement ;
- le financement de l'investissement ;
- le bilan.

Comme Madame le Maire le disait tout à l'heure, il y a eu une maîtrise des charges de fonctionnement. Elles ont évolué sur l'ensemble de la période de 6.17 %, ce qui n'est pas énorme au regard des autres communes de même strate. C'est une évolution variable, comme vous pouvez le constater sur les graphiques. Ces hausses sont très souvent dues à des facteurs externes.

Les caractéristiques de ces postes de charges sont d'abord la maîtrise des dépenses de personnel. C'est pourtant une dépense qui est difficilement compressible. Elle représentait 61 % des charges du budget en 2007, elle n'en représente plus que 56 %. Elle représente toutefois 772 E/habitant de la Commune de Saint-Pierre, alors que la moyenne nationale des communes de même strate est de 608 €/habitant.

On dénote également une hausse des charges de gestion courante (ou autres charges réelles). Elles sont surtout dues aux facteurs externes dont je parlais tout à l'heure, notamment pour ce qui concerne le fuel, les achats externes, dont fait partie le fuel, représentent 64 % des charges réelles a augmenté de plus de 75 % sur l'ensemble de la période.

On voit aussi un poids très faible des charges financières, liées au remboursement des intérêts de la dette (lesquelles décroissent en fonction du plan d'amortissement des emprunts).

Enfin, les prises de participation des contingents et subventions augmentent de manière régulière et représentent 15 % des charges de la Commune. Elles sont surtout liées aux subventions et aux participations au CCAS et à la Caisse des Ecoles. Il faut aussi penser qu'avec la participation au SYGED, ce poste de dépense risque d'augmenter.

En ce qui concerne les produits, on a une évolution de 10 % sur l'ensemble de la période des produits de la Commune. On s'aperçoit du poids prépondérant, sur le graphique, des recettes fiscales et douanières. Celles-ci représentent 76 % des produits du budget de la Commune et au sein de ce poste, les recettes douanières représentent 61 %, ce qui signifie que le budget de la Commune est fortement dépendant de l'activité de l'Archipel.

Les dotations de l'Etat sont en très légère baisse en 2010, malgré une augmentation globale au sein de la période. Elles sont légèrement supérieures à ce que l'on peut rencontrer dans les communes de même strate (328 €/habitant à Saint-Pierre alors qu'en moyenne on est à 288 €/habitant). Enfin, on voit une faiblesse des autres ressources de la collectivité qui pourrait être par exemple le produit des locations. Le poids de ce poste n'a pas cessé de diminuer sur l'ensemble de la période, ce qui montre bien que la Commune détient peu de moyens propres et est largement dépendante de l'activité de l'Archipel.

Quand on fait le ratio charges incompressibles, par les produits, on s'aperçoit que la Commune est dans une situation de plus en plus confortable. Ce ratio montre qu'avec 50 % des produits de la Commune, on couvre les charges incompressibles (soit le personnel, les contingents et les intérêts de la dette), ce qui veut dire qu'il reste 50 % pour couvrir les autres charges et couvrir éventuellement une autofinancement.

La capacité d'autofinancement brute (soit les produits, moins les charges de fonctionnement) est en hausse constante sur l'ensemble de la période, avec une hausse de 40 % entre 2007 et 2010, et une stabilisation entre 2009 et 2010. Elle est cependant légèrement inférieure à celle des communes de la strate (211 €/habitant à Saint-Pierre pour 269 €/habitant en moyenne). Mais elle est suffisante pour le premier investissement de la Commune, soit le remboursement de la dette. Une fois qu'on a retranché la capacité d'autofinancement brute au remboursement de la dette, on obtient 533 102 €, qui est la première ressource d'investissement de la Collectivité. Sur le graphique, il y a une capacité d'autofinancement nette négative en 2007, avec un gros remboursement d'emprunt de 1 490 000 €, ce qui ne s'est plus reproduit depuis. On a donc une Caf nette positive en 2008, 2009 et 2010.

Avec ce premier excédent dégagé pour les investissements, comment la Commune finance t'elle ses investissements ?

La première ressource est ce qu'elle dégage de la section de fonctionnement (capacité d'autofinancement sur le graphique).

La deuxième ressource comporte les ressources définitives (soit les dotations d'investissement – type DGE – et les subventions non transférables). Il y a eu une légère contraction des ressources définitives en 2009 par rapport à 2008, mais on voit que sur 2010,

une augmentation de 1.6 M€.

Au sein de ces ressources définitives, on retrouve la taxe locale d'équipement – à peu près constante – le FCTVA – en baisse sur l'ensemble de la période, car il dépend des investissements faits sur les années précédentes, donc mécaniquement, il a eu tendance à baisser, et finalement, ce sont les subventions définitives qui sont le premier poste des ressources d'investissement. Le financement disponible dégagé par la Collectivité est à peu près stable en 2008 et 2009 et effectue un bond assez important en 2010. Il est certes important mais on va le voir, pas suffisant pour financer les dépenses d'investissement 2010 qui ont été très importantes.

Les dépenses d'investissement sont en forte hausse en fin de période. Ce sont avant tout des dépenses d'équipement, car le remboursement de la dette a tendance à se stabiliser sur la période. En 2010, les dépenses d'équipement ont représenté 1 706 000 € (soit une hausse de 71 % par rapport à 2009), et sont essentiellement dues aux travaux sur les réseaux.

En 2008 et 2009, quand les ressources sont supérieures aux dépenses d'investissement, la Commune a reconstitué son fonds de roulement (la variation du fonds de roulement étant positive). Par contre, en 2010, les ressources n'étant pas suffisantes pour financer l'ensemble des équipements, et en l'absence d'emprunts, la Commune a ponctionné son fonds de roulement à hauteur de 66 461 €, ce qui est léger et n'affectera pas profondément le roulement de la collectivité. Ce fonds de roulement a donc un lien avec le bilan, il représente la différence entre l'actif et le passif, stables, donc l'excédent de capitaux à long terme pour financer les investissements. Il a été reconstitué à partir de 2007 mais il reste toutefois assez faible. La moyenne des communes de la strate a un fonds de roulement de 388 €/habitant alors qu'à Saint-Pierre on est à 90 €/habitant. Il ne sera donc pas suffisant si sur les années suivantes les dépenses d'équipement augmentent de manière importante.

Le besoin en fonds de roulement quant à lui et le décalage entre la perception des recettes et le paiement des dépenses sur une année courante, il est négatif dans le cadre du budget de la collectivité (ce qui veut dire en fait qu'il n'y a pas de besoins de fonds de roulement. Cependant, on voit qu'à partir de 2010, la marge devient de plus en plus faible donc c'est une des grandes variables à observer. Comme le fonds de roulement est positif et que le besoin en fonds de roulement est négatif, on voit que la trésorerie est assez importante, notamment en 2009.

Le Conseil de la trésorerie générale porterait soit sur un placement en trésorerie, soit sur une renégociation des emprunts pour atténuer la dette.

Je pense qu'avec ces quelques notions, vous avez pu prendre conscience de la situation financière et comptable de la Collectivité, et je vous remercie de votre attention.

Madame CLAIREAUX : Merci à vous. Juste une petite précision, vous parliez des recettes notamment liées aux locations. Ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que nous n'avons quasiment plus de recettes liées aux locations dans la mesure où la plupart de nos bâtiments locatifs sont passés au CCAS. Effectivement, c'est une recette qui a disparu du budget Mairie mais que l'on retrouve au budget CCAS. Voilà l'explication pour cette donnée.

Avez-vous des questions ?

Nous allons donc passer au diaporama.

Les commentaires suivants sont apportés lors de la présentation de ce document :



**Page 12 :**

Madame CLAIREAUX :

Recettes ECHO : 101 600 € en 2008 - 58 500 € en 2011 (soit – 42.5 %). Rappelez-vous qu'entre temps, l'Echo a été distribué gratuitement, ce qui n'est pas neutre au niveau des recettes, mais cela remonte avec la publicité.

Recettes Ecole municipale de Voile : 36 025 € en 2008 – 120 000 € en 2011 (soit + 333.1 %). Des changements sont intervenus dans le fonctionnement et nous avons récupéré un certain nombre de prestations auparavant octroyées au Yacht Club (échange de subventions).

Recettes Manège : 5 686 € en 2008 – 4 700 € en 2011 (soit – 17.3 %). Le facteur météo doit y être largement pour quelque chose, en ce qui concerne en tout cas la piètre recette de 2011.

**Page 13 :**

Madame CLAIREAUX :

On constate que la dette diminue de manière très intéressante.

**Page 14 :**

Madame CLAIREAUX : Nous sommes passés sous la barre des 600 000 € en 2011, pour la totalité.

**Page 17 :**

Madame CLAIREAUX : Le graphique du profil d'extinction est vraiment très parlant. En 2015, nous serons dans une situation plus que confortable, mais il est clair que d'ici 2015, on aura à un moment donné contracté des emprunts, donc la tendance de ce graphique ne sera plus tout à fait la même. Cela démontre en tout cas une diminution vertigineuse.

Monsieur SALOMON : Comment se fait-il qu'entre 2015 et 2019, le capital à rembourser est quasiment stagnant ?

Monsieur POIRIER : On paye toujours les intérêts au début du remboursement d'un emprunt. On paye plus de capital que d'intérêt lors de la dernière annuité. Et c'est l'inverse pour la première annuité.

Monsieur SALOMON : Etant donné que le capital était dégressif d'année en année, cela aurait pu continuer.

Monsieur POIRIER : Oui parce qu'il n'y a plus qu'un seul emprunt de 2016 à 2020.

Madame CLAIREAUX : Et c'est linéaire.

**Page 20 :**

Madame CLAIREAUX : Nous préférons rester prudents.

**Page 21 :**

Madame CLAIREAUX :

Fiscalité locale : Je pense qu'on peut prendre quelques minutes pour discuter du choix qui va être le nôtre au moment du vote du budget primitif. Est-il opportun d'augmenter quelques taxes ? Est-ce que eu égard à la situation délicate de quelques foyers, la raison nous commande de ne pas les augmenter ? Sachant que comme à chaque fois, il ne s'agit pas de nous inciter à augmenter, mais plus on attend, plus à un moment donné la situation risque d'être difficile quand la hausse est importante. Je vous propose de lancer la discussion. Quel est votre avis sur le sujet ? Cela vous semble-t-il envisageable sur certains impôts et taxes, ou pas du tout ?

Madame PERRIN : L'an dernier nous en avons également parlé, quelle a été la décision finale ?

Madame CLAIREAUX : Nous n'avons rien augmenté.

Monsieur SALOMON : effectivement, si on fait un total, cela fait un peu plus de 20 000 euros de recettes supplémentaires si on l'applique à toutes les taxes.

Madame CLAIREAUX : Pour un pour cent, oui.

Monsieur SALOMON : C'est vrai que certains foyers pourraient payer plus et d'autres pour lesquels c'est énorme, et malheureusement on ne peut pas sélectionner les foyers.

Madame CLAIREAUX : Non, les seules personnes exonérées du paiement de l'impôt sont les personnes âgées qui ne sont pas imposables sur le revenu.

Monsieur POIRIER : Sous la troisième tranche.

Madame CLAIREAUX : Oui, la troisième tranche, mais sinon...

Monsieur SALOMON : Une idée... Y aurait-il une possibilité de se fier à un revenu annuel à partir duquel la taxe serait applicable ?

Madame CLAIREAUX : Je pense que les services fiscaux vont aimer cette proposition. Effectivement, on pourrait mettre tout le monde à la troisième tranche d'imposition, mais... Cela veut dire qu'on en perd. Ou alors il faut bien augmenter les autres.

Monsieur SALOMON : On en perd mais les autres payent pour ceux qui ne payent pas. Il s'agissait bien du même chiffre l'an dernier ?

Madame CLAIREAUX : Oui, les chiffres n'ont pas changé.

Monsieur HEBDITCH : Je ferai la même réflexion que l'an dernier, à savoir qu'il est vrai que cela va peser un peu mais plus on attend, plus le chiffre risque d'être élevé, car l'inflation, on n'y échappe pas.

Madame ANDRIEUX : On espère avoir des jours meilleurs. Mais pour le moment, quand on voit la conjoncture... Tout augmente aussi, ça pèse de plus en plus sur les ménages.

Madame CLAIREAUX : Pour nous aussi !

Monsieur SALOMON : Le budget de la Commune est tout de même assez sain, on peut se permettre d'attendre.

Monsieur ARROSSEMENA : Pour ce que cela rapporte à la Commune !

Madame BRIAND : Finalement, c'est l'année dernière que les impôts auraient dû augmenter !

Madame CLAIREAUX : Je ne vous demande pas si vous êtes d'accord pour les augmenter d'un pour cent, juste pour que vous ayez les chiffres en tête, et pour faire suite à une suggestion de Monsieur POIRIER, augmenter par exemple la TLE, cela signifie augmenter notre capacité à investir, car cela va directement en section d'investissement.

Cela peut effectivement être de 5 %.

En tout cas, si cela vous laisse sans voix ce soir, je vous laisse réfléchir jusqu'à la Commission des finances, dans deux semaines. Le 1 % est seulement inscrit à titre indicatif, c'est seulement pour que vous ayez une idée de ce que cela représente.

Monsieur LEBAILLY : Si c'est 5 % cela représente 5 euros par foyer.

Monsieur DISNARD : En général, ce se monte à combien ? Ce n'est pas fixe, j'imagine.

Madame CLAIREAUX : Au delà de 5 % ce ne serait pas supportable et on ne pourrait le faire.

Monsieur DISNARD : On risque de subir l'incompréhension de la population par rapport au budget qui est plus ou moins équilibré. C'est peut-être à ce niveau là qu'il peut y avoir ....

Madame CLAIREAUX : Ce n'est pas une question d'équilibre du budget, c'est une question de projet, d'injecter un peu d'argent neuf et de se donner des capacités supplémentaires pour investir.

Monsieur LEBAILLY : Une augmentation de 5 % de la fiscalité correspond à 5.25 euros /an.

Madame CLAIREAUX : On se pose la question de savoir si on doit emprunter, ou non, on est dans le même cas de figure avec les impôts. Dans la logique, si on n'emprunte pas, on n'augmente pas les impôts parce que les impôts c'est quoi, c'est le contribuable d'aujourd'hui qui paye, les emprunts c'est le contribuable de demain. Quel est notre choix par rapport à cela ? Est-ce qu'on se dit qu'on peut endetter nos enfants, qu'on a peut-être plus les moyens aujourd'hui qu'on les aura demain (en poussant le raisonnement à l'extrême ?

Rendez-vous donc à la Commission des finances dans une dizaine de jours.

**Page 22 :**

Madame CLAIREAUX : On a eu un large pourcentage de commentaires très positifs pour les rues semi-piétonnes, avec une demande d'allongement dans le temps (commencer

plus tôt en juin et terminer plus tard, l'arrière saison étant agréable, on pourrait faire durer les rues semi-piétonnes jusqu'à mi-octobre).

**Page 23 :**

Madame CLAIREAUX : Les 66 % de satisfaction pour les entretiens professionnels constituent un bon pourcentage, sans faire d'autosatisfaction, car on peut encore bien améliorer les choses. Ce taux, d'essai, est plutôt bon.

**Page 24 :**

Pour le Monument aux Morts, vous avez pu le constater, l'entourage devient difficile dirons-nous, en plus de cela, il devient difficile d'accès pour nos anciens combattants. Je crois qu'il faut mener une réflexion à son terme de manière à pouvoir faciliter l'accès à ce site. Les gens y sont très attachés, donc il faut absolument que l'on fasse quelque chose qui soit le mieux possible.

**Page 25 :**

Madame CLAIREAUX : Pour ce qui est des référents de quartier, on en a parlé, on a un peu laissé tombé l'idée, il convient que l'on poursuive la réflexion et que l'on voit comment faire vivre, en fait, ces référents à partir du moment où on aura pu les mettre en place.

**Page 26 :**

Madame CLAIREAUX : Vous avez déjà vu plusieurs fois la fin de certaines opérations. Elles concernent des travaux inachevés par les entreprises, que nous relançons.

**Page 27 :**

Madame CLAIREAUX :

Bâtiment SPSS : demande de subvention et phasage, parce qu'il faudra qu'on débute les travaux en autofinancement si on n'a pas la possibilité d'obtenir des subventions.

Salle des fêtes : l'idée -je vous en avais déjà parlé- est de pouvoir la rendre plus polyvalente en cassant ce grand espace, avec la mise en œuvre d'un étage pour des salles d'exposition, de réunion, en faire une vraie salle de spectacle. On avait toujours espoir qu'à côté les locaux se libéreraient et qu'on pourrait agrandir un peu mais cela ne semble pas être le cas pour les quelques années à venir.

Presbytère de l'Île aux Marins : On devrait sur 2 ans pouvoir effectuer les travaux, nous devons obtenir 70 % de crédits en provenance de la DCSTEP donc les travaux devraient se faire assez rapidement.

**Page 28 :**

Madame CLAIREAUX : "Pas d'emprunt en 2012" signifie que ce n'est pas prévu pour l'instant.

**Page 29 :**

Madame CLAIREAUX : La poursuite des négociations avec l'Agence de l'Eau Seine

Normandie devient vraiment pénible, du moins leur absence de réponse. On a l'impression qu'ils ont disparu de la surface de la terre ! Absence de dialogue !

Madame PERRIN : Juste pour l'anecdote, j'ai vu hier sur internet qu'un nouveau directeur a été nommé, son prédécesseur ayant été gentiment renvoyé car il avait oublié de payer une facture de 90 millions d'euros à des entreprises du secteur privé. Ils vont peut-être nous oublier aussi !

**Page 32 :**

Madame CLAIREAUX :

Nouveau centre technique : Les sommes au-delà de 2012 sont quand même très importantes par an.

Réparations et aménagements des rues : N'en parlons pas, nous en sommes, je dirais, au "minimum syndical".

Rénovations SPSS : C'est tout de même 580 000 euros pour le tout, nous devons arriver à avancer sur ce dossier.

Accessibilité Hôtel de Ville : Ce sont 115 000 euros, et le travail est assez compliqué pour la mise en œuvre de l'accessibilité du Rez-de-chaussée, à chaque porte.

Place du Général de Gaulle : Il n'y a pas d'urgence en tant que tel, il faut que nous lancions l'étude, et comme on s'y était engagé, de réaliser quelque chose de participatif, en prenant le temps d'écouter les partenaires, les utilisateurs potentiels et tous ceux qui auront une bonne idée sur le sujet.

Clôture du cimetière : C'est aussi quelque chose d'incontournable.

Salle des fêtes : C'est quand même un gros morceau aussi.

Presbytère de l'Île aux Marins : 70 % de subventions, donc c'est aussi très intéressant.

Equipements et matériels : La somme est plutôt indicative et peut varier selon les années. Nous avons choisi d'inscrire une somme nous paraissant raisonnables par année.

Vous avez dans ces projets (excepté les deux dernières lignes) les 6 millions d'euros.

Cela peut aller vite, et ce ne sont là que des opérations du budget Mairie. Je ne parle pas de la régie de l'eau, de ce qu'il sera nécessaire au niveau du CCAS (ce n'est pas le lieu)...

**Page 33 :**

Nous sommes un peu éloignés de certains d'entre eux, mais tant que cela, et à chaque fois cela s'explique plutôt bien.

Monsieur POIRIER : Nous avons cette année des données Outre-Mer.

Madame CLAIREAUX : Absolument. Cela a tout de même un côté intéressant, sachant qu'entre Outre-Mer, sur les départements et les grandes collectivités, nous avons certes un problème d'insularité mais à une autre échelle que la nôtre. On peut avoir de l'intercommunalité, des choses qui se mettent en place et qui sont beaucoup plus "favorables" que ce à quoi on doit faire face ici. Au niveau du climat, il y a des avantages et des inconvénients, d'un côté comme de l'autre, avec pour certains des tempêtes extraordinaires pouvant causer énormément de dégâts, et pour nous des périodes d'enneigement pouvant être très handicapantes pour le budget. Ce qui est le plus significatif est sans doute la dette, pour le

moment. Ceci dit, je ne retournerai jamais dans la spirale - et je suppose que vous non plus - dans laquelle on s'est trouvé il y a quelques années et dont on a eu énormément de mal à se sortir. Il a fallu beaucoup de sacrifices. Il faut vraiment que l'on soit cohérent avec la façon dont on va entreprendre les choses le jour où on fera le choix d'emprunter à nouveau.

### **Conclusion :**

Madame CLAIREAUX : Nous étions également dans l'attente d'une réponse de Nathalie KOSIUSKO MORISET concernant les points de discussion avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et puis plus rien. Ce sont des rendez-vous qu'il convient maintenant de demander à nouveau, afin de sensibiliser une nouvelle fois tout le monde. On a l'impression d'une absence totale et que le problème de Saint-Pierre et Miquelon paraissait bien anodin par rapport à leur propres problèmes.

Monsieur SALOMON : Qu'ils nous oublient alors !

Madame CLAIREAUX : Qu'ils nous oublient, certes, mais dans ce cas là qu'ils nous l'écrivent !

Contrats de projets et FED : Je continue de mettre cela en avant, certes c'est de l'argent qui bénéficie au territoire, sauf qu'on en percevait qu'une infinitésimale partie pour le bitumage (qui a duré quelques années) et nous en sommes complètement exclus, ce qui est fort dommage. Nous avons besoin d'aide pour mener à bien les dossier qui sont les nôtres.

Est-ce que l'on peut considérer que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu ?

Nous passons donc au vote de la délibération correspondante :

L'article 50 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions dispose que

*« dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires ».*

Le présent rapport a pour objet d'apporter des éléments de réflexion dans le cadre des débats en Assemblée, afin de fixer les axes stratégiques de notre Commune et de les traduire en termes financiers et comptables dans le budget primitif 2012.

### **DELIBERATION N°**

Le nombre de membres du conseil municipal en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

Ont voté pour :

Ont voté contre :

Abstentions :

L'an deux mil onze, le trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre, convoqué par écrit le trente et un octobre, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX.

Etaient présents :

Etaient absents :

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance :

Objet : Tenue du débat d'orientation budgétaire

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Dit que le débat sur les orientations à prendre dans le cadre du budget primitif 2012 a eu lieu.

Le Président,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Convention constitutive du Groupement d'intérêt public**  
**« Plateforme Accueil, Information, Orientation Accompagnement Veille GPEC »**  
**de Saint Pierre et Miquelon**  
**GIP PF AIOA Veille GPEC**

Le groupement a pour objet d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les publics de façon efficiente afin de faciliter leur parcours professionnel. De plus, dans le cadre d'une mission de GPEC le groupement assurera le rôle de coordonnateur des acteurs en vue d'initier une démarche de gestion des emplois et des compétences sur l'Archipel.

Il est constitué pour assurer les missions qui lui sont confiées par sa gouvernance, avec pour fil conducteur le contrat de développement de l'archipel. Ses missions, dans un premier temps, seront prioritairement :

I - accueil de premier niveau, d'information, de tous les publics et d'orientation (convention de partenariat Pôle emploi) et d'accompagnement des publics ;

II - contribution à la rationalisation et à la mutualisation des interventions des différents acteurs impliqués au bénéfice des publics de l'archipel.

Une veille GPEC, d'appui et de capitalisation devra être envisagée, à court terme (2012). Sur ce volet, la plateforme jouera le rôle de coordonnateur et de collecteur des données nécessaires.

Annuellement, les missions de la plateforme et leur évolution seront présentées aux membres du Comité de Coordination de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCEFP). L'Etat et le Conseil territorial, membres fondateurs, détiennent **72 %** des droits, soit 36 % chacun. Et **28 % des droits restants sont répartis entre les autres membres du groupement**. Le nombre des voix attribuées à chacun des membres, lors des votes en conseil d'administration et à l'assemblée générale, est proportionnel à ses droits statutaires à savoir :

**Membres constitutifs et fondateurs : 72 % des voix : Etat et Conseil territorial : 36 % chacun**

**Membres associés : 28 % des voix soit :**

*Ville de Saint Pierre : 15 % des voix*

*CACIMA : 5 % des voix*

*Organisations Patronales : 4 % des voix*

*Organisations salariés : 4 % des voix*

Le projet de délibération n° 3 a pour objet d'autoriser le Maire à signer le projet de convention du GIP AIOA GPEC.

Madame CLAIREAUX : Avez-vous des questions par rapport à cela ?

Monsieur SALOMON : Oui, Madame le Maire, nous considérons qu'il y a déjà plusieurs acteurs en la matière. S'il s'agit d'une mutualisation des moyens physiques, financiers et humains pour un indicateur d'information en un seul endroit, cela peut être une bonne chose, mais si l'on vient rajouter quelque chose à l'existant, cela nous semble être un exercice assez dangereux. Le texte que vous nous demandez de voter manque de certaines informations :

- quel sera le budget du GIP ?
- quel sera le nombre de salariés ?
- la mairie y sera à hauteur de 15 %, mais 15 % de quoi ?
- pourquoi la mairie souhaite t'elle faire partie de ce GIP, puisque l'emploi et la formation sont surtout de la compétence du Conseil territorial ?
- pourquoi n'y retrouve t'on pas la Mairie de Miquelon ?

Madame CLAIREAUX : Je ne suis pas en mesure de répondre à toutes les questions. C'est clair. 15 % pour la Mairie équivaut à une somme de 9 000 euros de subvention annuelle.

Monsieur SALOMON : Est-on certain qu'il n'y aura pas d'augmentation par la suite ?

Madame CLAIREAUX : Non, il n'y en aura pas.

Madame PERRIN : Et si la participation de l'Etat venait à diminuer ?

Monsieur LEBAILLY : C'est dans les statuts.

Madame CLAIREAUX : Oui, des statuts existent. A partir du moment où l'un des acteurs ne remplit plus son rôle ou n'apporte plus la participation prévue au départ, des rapports d'étapes permettront de l'établir et nous pourrons ainsi nous rendre compte de la viabilité de cette plateforme (si elle ne l'est pas, si elle l'est, si on fait entrer d'autres partenaires...). M. Alain FRANCES, qui pilote ce projet, serait plus à même de vous répondre sur le sujet. Nous sommes



partis d'un statut lambda de GIP en fait, avec les partenaires...

Monsieur LEBAILLY : ... Les 36 % sont dans les statuts.

Madame CLAIREAUX : Absolument.

Madame PERRIN : Les 36 % de voix. Pas 36 % de participation financière.

Madame CLAIREAUX : Ah si, aussi.

Madame PERRIN : Pour le moment c'est établi en fonction de la participation...

Madame CLAIREAUX : ... Les deux sont liés.

Monsieur SALOMON : Les voix correspondent à 36 % de financement.

Madame CLAIREAUX : Voilà. Tout à fait.

Monsieur SALOMON : Ce n'est pas tout à fait précisé.

Madame CLAIREAUX : C'est précisé quelque part. Je n'ai pas cela en tête.

Monsieur SALOMON : Est-ce une autre structure que l'on va monter, ou cela va t-il venir en remplacement de quelque chose d'existant ?

Madame CLAIREAUX : Je résumerais cela en disant que c'est le CLIC des demandeurs d'emploi et de la formation professionnelle. Plutôt que d'avoir des gens qui errent dans la ville car ils ne savent pas vers qui se tourner, vers qui aller pour obtenir les renseignements dont ils ont besoin, selon qu'ils sont demandeurs d'emploi ou salariés mais ayant besoin d'une formation, là c'est le guichet unique qui se met en place avec deux créations d'emploi, logiquement. Les gens vont pouvoir être reçus et être pilotés vers les bons organismes selon qu'ils seront demandeurs d'emploi ou pas, qu'ils auront accès à un certain nombre de demandes liées à pôle emploi. Plutôt que d'avoir des gens qui se rendent à Pôle Emploi et qui s'entendent dire que ce n'est pas chez eux qu'ils doivent aller, qu'il convient de se diriger vers la formation professionnelle, ou vers l'AFC, là c'est réellement l'endroit où on aura tous les renseignements dont on a besoin pour pouvoir monter un projet de formation.

Monsieur SALOMON : Est-ce que c'est vraiment de la compétence de la Mairie ?

Madame CLAIREAUX : Ce n'est pas de la compétence de la Mairie. Ca a en fait été une demande de Monsieur FRANCES, lequel est venu nous rencontrer pour nous demander si on souhaitait y participer, parce que la Mairie est malgré tout acteur de la vie économique de l'Archipel. Il nous a demandé si cela nous intéressait, si nous avons envie de donner notre avis sur la formation professionnelle, sur les besoins en la matière. Voilà la démarche d'origine. Monsieur BRIAND avait quelque chose à dire à ce sujet.

Monsieur BRIAND : Ce qui aussi surtout intéressant c'est qu'aujourd'hui, il y a différents acteurs, et qu'il n'y a pas de guichet unique. C'est donc vraiment cette volonté d'avoir une information qui soit la plus juste et en tout cas centralisée. Il y a aussi une donnée très importante : c'est qu'aujourd'hui un certain nombre d'investissements sont réalisés et on ne cherche pas forcément à mettre en concomitance avec cela les perspectives d'emploi. Le but étant joué sur les deux niveaux on a vu qu'il y allait avoir un lien assez fort, je suppose, entre le contrat de développement ou le schéma de développement stratégique, il y a les futurs

investissements dans les 15/20 ans à venir, et avec l'employabilité qui devra en découler. Il y a donc un lien excessivement fort. Il y a l'accueil, il y a aussi l'orientation.

Madame PERRIN : Le débat n'est pas sur le bien fondé d'une structure comme celle là, on ne va pas débattre de la structure GIP, c'est sur l'investissement de la Mairie dans un structure comme celle là. Il est clair pour tout le monde aujourd'hui que, que ce soit un patron d'entreprise, un demandeur d'emploi, un créateur d'entreprise en quête d'information, qui ne sait pas s'il doit aller à Pôle emploi, à l'AFC etc... Il faut faire de la gestion prévisionnelle des emplois et compétences aussi bien dans le domaine privé que public, je pense que c'est intéressant, même pour la Mairie cela peut être un outil pour connaître dans les années à venir quels seront les postes de techniciens qui vont être utiles. Voilà, c'est uniquement par rapport à la participation financière de la Mairie, alors que la formation professionnelle est de la compétence exclusive du Conseil territorial.

Madame CLAIREAUX : Oui, mais ce qui nous intéressait, c'est de pouvoir être informé de l'intérieur, de comment les choses se passent, comment elles se mettent en place - pas d'avoir une voix qui nous permette de dire que nous ne sommes pas d'accord, que nous refusons et mettons notre véto là dessus - mais de savoir comment les choses se font, de donner notre avis et donc d'être un des partenaires à même d'informer, si le système mis en place fonctionne correctement . Si nous ne sommes pas dedans, nous n'aurons qu'un œil extérieur - et pas forcément objectif - là nous le verrons de l'intérieur et par conséquent saurons qui joue son rôle - et tant mieux si tout le monde joue son rôle - qui ne le joue pas, comment les choses fonctionnent, mais de l'intérieur. Le fait d'intégrer le GIP suppose une participation financière, qu'on a limitée, car au départ, ce que l'on nous avait demandé, et cela aurait pu être une possibilité aussi, c'était par exemple de mettre un salarié à disposition. Du coup, la participation de la Mairie aurait été autrement plus importante, et nous n'étions plus du tout dans les mêmes montants. Voilà, sur un budget de 10 millions d'euros, 9 000 euros n'est pas quelque chose d'insoutenable, loin de là. Cela nous permet de voir de quoi il retourne, nous ne sommes pas liés pieds et poings parce qu'une clause prévoit qu'il existe un droit de retrait à partir du moment où on le signale trois mois avant la fin de l'exercice. Moi je dirai qu'on "paye pour aller voir".

Monsieur BRIAND : On ne peut pas dire cela quand même.

Madame CLAIREAUX : Si, on paye pour aller voir, pour s'assurer que les choses fonctionnent bien, que la Ville de Saint-Pierre s'investit au niveau économique et s'intéresse à autre chose que sa "petite personne" et aux autres collectivités. Voilà.

Monsieur BRIAND : Tout à fait.

Madame CLAIREAUX : Avez-vous d'autres questions ?

Madame PERRIN : Une question que Pierre a posée, je n'étais pas au courant, pourquoi la Mairie de Miquelon n'en fait pas partie ?

Madame CLAIREAUX : Je ne le sais pas.

Madame PERRIN : C'est bizarre.

Madame CLAIREAUX : C'est en tout cas une question que l'on posera au moment de la création officielle du GIP du 8 novembre. Ceci dit, je ne verrais aucun inconvénient à partager les 15 % de la Mairie de Saint-Pierre avec la Mairie de Miquelon. Si cela permet aux deux collectivités d'être présentes dans le GIP, il n'y a pas de souci.

En ce qui concerne la participation, Monsieur FRANCES nous a expliqué qu'il s'était calqué sur un statut de GIP avec une répartition des parts comme cela se fait ailleurs.

Nous sommes les premiers à dire qu'il existe un problème au niveau de la formation professionnelle, donc ce ne serait pas logique de notre part de dire que nous sommes d'accord pour que le GIP se monte mais que nous ne souhaitons surtout pas en faire partie. Nous sommes un acteur de la vie économique de l'Archipel. Ceci dit, j'ai bien retenu votre commentaire sur la Mairie de Miquelon et ne manquerai pas de m'en informer, et sur la participation à laquelle ils pourraient consentir (5 %, contre 10 % pour la Commune de Saint-Pierre, pourquoi pas ?).

Madame CLAIREAUX : Quelqu'un a-t-il d'autres questions ou commentaires par rapport à cela ?

Je vous donne lecture du corps de la délibération, ce qui vous laisse le temps d'y réfléchir encore.

DELIBERATION N° - 2011

Le nombre de conseillers en exercice est de : 29

Présents :

Procurations :

Absents :

L'an deux mil onze, le jeudi trois novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, convoqué par écrit le 15 juillet, s'est réuni en séance à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Karine CLAIREAUX, Maire.

Etaient Présents :

Etaient Absents :

Avait donné pouvoir :

Assistaient également à la séance :

Secrétaire de séance :

Objet : Adhésion au Groupement d'Intérêt Public « plateforme Accueil, Information, Orientation Accompagnement Veille GPEC » de Saint-Pierre et Miquelon GIP PF AIOA Veille GPEC

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration du droit ;

Vu le décret modifié 88-41 du 14 janvier 1988 relatif aux groupements d'intérêt public constitués pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;

Vu le décret n° 93-81 modifié du 19 janvier 1993 relatif aux groupements d'intérêt public constitués dans le domaine de la formation et de l'orientation professionnelle.

## APRES EN AVOIR DELIBERE

1 – Autorise l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les publics de façon efficiente afin de faciliter leur parcours professionnel et d'assurer le rôle de coordonnateur des acteurs en vue d'initier une démarche de gestion des emplois et des compétences sur l'Archipel.

2 – Désigne comme représentants pour siéger au sein de l'Assemblée générale du GIP :

Mme Karine CLAIREAUX, en tant que titulaire ;  
M. Patrick LEBAILLY, en tant que suppléant.

3 – Autorise le Maire à engager toutes les procédures et à signer tous les actes nécessaires à la constitution de ce GIP.

4 – Précise que la participation de la Ville de Saint-Pierre, à hauteur de 15 % du budget du GIP se fera sous la forme d'une subvention qui sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante, article 65738 du budget de la Commune et fera l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Ainsi fait et délibéré en Conseil municipal, le trois novembre deux mil onze.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Madame CLAIREAUX : J'interromps la lecture deux minutes mais l'insertion professionnelle des jeunes est quand même en partie du domaine de la Commune, des communes en général, donc c'est aussi important à ce titre là.

Monsieur SALOMON : Excusez-moi Madame le Maire, j'en reviens aux 15 %, aux 9 000 euros. Si je comprends bien, cela fait un budget de 60 000 euros à l'année.

Madame CLAIREAUX : Pour la Mairie ?

Monsieur SALOMON : Non. Pour l'ensemble. Si vous avez 15 %, soit 9 000 euros, vous avez pour l'année 60 000 euros. A deux emplois...

Madame CLAIREAUX : Je n'ai plus les chiffres, je ne m'attendais pas à ce type de question, je n'ai donc pas pris mon dossier ce soir. Avez-vous noté cela, Monsieur LEBAILLY ?

Monsieur LEBAILLY : J'ai le dossier de présentation, les statuts...

Monsieur BRIAND : Si on est par exemple sur 60 000 euros, on peut être sur l'idée de deux emplois, par exemple, mais je crois que ce n'est pas...

Monsieur SALOMON : Deux emplois, avec charges et le reste...

Madame PERRIN : L'Etat apporte 80 000 euros...

Monsieur BRIAND : L'Etat, de manière directe ou indirecte, va peut-être mettre aussi

à disposition de la Collectivité les personnels, ce qui veut dire que forcément, ce ne sera pas une charge fixe.

Madame CLAIREAUX : Alors, j'ai les chiffres.

Etat/Conseil territorial : 72 % des voix, soit 85 000 euros chacun, soit 170 000 euros pour la part Etat/Conseil territorial ;  
Mairie : 9 000 euros  
CACIMA : 3 000 euros (sous forme de mise à disposition de locaux), soit 5 % des voix.

Monsieur SALOMON : Je ne comprends pas, 9 000 euros ne représentent pas 15 %.

Monsieur BRIAND : C'est par rapport aux voix, c'est 72 % des votes, des droits de vote.

Monsieur SALOMON : Il est bien spécifié "à hauteur de 15 % du budget".

Madame CLAIREAUX : C'est en fait la délibération qui est mal rédigée. De la discussion jaillit la lumière ! Il fallait bien insister, effectivement. Donc "à hauteur de 15 % des voix, et non pas du budget.

Normalement, la participation n'évoluera pas : Etat : 85 000 euros ; Conseil territorial : même montant ; Ville de Saint-Pierre : 9 000 euros. On modifie le libellé, mais comment ? Sachant qu'on ne peut pas mettre de chiffres.

Monsieur POIRIER : Non car cela sera voté annuellement par le Conseil municipal, à chaque budget. Vous ne pouvez pas prendre une délibération qui engage une somme d'argent sur plusieurs exercices.

Si on enlève simplement 15 %, c'est dans les statuts que l'on retrouve un peu plus haut.

Madame CLAIREAUX : On est grosso modo à 200 000 euros.

Monsieur DURAND : On ne peut pas attendre la réponse de Miquelon ?

Madame CLAIREAUX : C'est mal libellé. Il faut qu'on soit clair, on doit expliquer à quoi va correspondre la participation.

Monsieur ARROSSAMENA : Si on signe la convention, on sait déjà qu'on a 15 % des voix. On précise dans l'article la subvention mais on ne parle pas du pourcentage, c'est déjà dans les statuts.

Madame PERRIN : La convention prévoit la participation financière au pourcentage de voix.

Madame CLAIREAUX : 15 % des voix donne 9 000 euros de participation financière.

Monsieur SALOMON : Non.

Madame CLAIREAUX : Si. 15 % des voix donne 9 000 euros de participation financière.

Monsieur SALOMON : Comment cela se fait-il que 36 % donne 85 000 euros ? Le rapport n'est pas du tout le même. Certains pourcentages de voix valent plus que d'autres !

Madame CLAIREAUX : Quelque chose m'échappe. Lorsque nous avons proposé les 9 000 euros, c'était clair, net et cela correspondait bien au calcul des 15 % des voix.

Monsieur BRIAND : Peut-être que l'Etat inclut en effet la mise à disposition dans le budget des différents personnels ?

Madame CLAIREAUX : Non, il va y avoir deux recrutements.

Monsieur POIRIER : A ce moment là, on met 2012.

Madame CLAIREAUX : Oui, cela simplifiera les choses. Dans l'article 4, on inscrit : *Précise que la participation de la Ville de Saint-Pierre, **pour l'exercice 2012**, s'élèvera à 9 000 € et se fera sous la forme d'une subvention qui sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante, article 65738 du budget de la Commune) et fera l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.*

Monsieur POIRIER : En fait on la vote maintenant, au lieu de la séance consacrée au vote du budget, et ce sera valable pour le budget 2012, le temps d'en faire préparer une nouvelle pour la suite.

Monsieur SALOMON : Mais si après ils vous disent que cela ne correspond pas à 15 % ?

Madame PERRIN : Il y a normalement une participation pour 2011 aussi ?

Madame CLAIREAUX : Laquelle est normalement au prorata du temps entre la création du GIP et la fin de l'année. Je ne me fais pas trop de souci par rapport à la participation 2011.

Est-ce que si on inscrit dans le corps de la délibération " *Précise que la participation de la Ville de Saint-Pierre, pour l'exercice 2012, s'élèvera à 9 000 € et se fera sous la forme d'une subvention qui sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante, article 65738 du budget de la Commune) et fera l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante*, cela vous convient-il ?

Monsieur SALOMON : Vous disiez tout à l'heure que vous ne pouviez pas inscrire de chiffres dans la délibération.

Madame CLAIREAUX : Pour une année, on peut. Et nous voterons cette délibération tous les ans. Ce sera aussi l'occasion de rendre compte au Conseil municipal de ce qui s'y passe, de ce qui convient ou pas.

Cela vous convient-il ? Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ceci dit, nous l'avons tous relue, comme quoi, il convient d'avoir plusieurs paires d'yeux.

Monsieur DURAND : Et eux ne peuvent pas dire que 15 % ne fait pas 9 000 euros ?

Madame CLAIREAUX : Le montant a été décidé en accord avec eux. Et si c'est supérieur à 9 000 euros, c'est non.

Monsieur DISNARD : Il n'y avait pas d'autres prestations d'envisagées, d'autres apports (matériel par exemple) ?

Madame CLAIREAUX : Nous avons la possibilité de mettre un agent à disposition, mais là la participation s'élevait à 30 000 euros.

## **BUDGET COMMUNAL 2011** **DECISION MODIFICATIVE N°2**

### **Section de Fonctionnement**

Le montant de la décision modificative n° 2 en section de fonctionnement s'élève à 507 508,83 € en dépenses et en recettes.

Au niveau des dépenses, sont prises en compte :

- des augmentations de crédits sur divers articles des chapitres 011 et 012 – Charges à caractère général et Charges de personnel – en prévision du début de l'hiver 2011/2012 si celui-ci s'avérait précoce et rude ;

- une augmentation de crédits sur le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – comprenant notamment une subvention de 225 000 € pour le CCAS (90 000 € au titre de la Maison de l'Enfant – Frais de personnel et 135 000 € pour le remboursement des prestations effectuées par les employés de la commune pour le compte du CCAS. Cette dernière somme se retrouve en recettes au compte 70873-01.

Pour les recettes, on trouve des augmentations de crédits sur les chapitres 013, 70, 73, 75, 76 et 77.

### **Section d'investissement**

Le montant de la section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, s'élève à 533 227,85 €, ce qui correspond essentiellement au transfert entre deux types de comptes des subventions « transférables » qui avaient été inscrites comme « non transférables ».

Le projet de délibération n°3 a pour objet d'adopter la décision modificative n°2 pour un montant total de 1 040 736,68 €.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

### **Décision modificative n°2** **Budget communal**

| Désignation  | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|  | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                  |                       |                         |                       |                         |
| D 60633-822 : F. de voirie                             |                       | 62 508.83 E             |                       |                         |
| D 6065-321 : Livres,disques,cassettes                  |                       | 4 000.00 E              |                       |                         |
| D 61523-822 : Entretien de voies et reseaux            |                       | 100 000.00 E            |                       |                         |
| <b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>       |                       | <b>166 508.83 E</b>     |                       |                         |
| D 64131-020 : Rémunération                             |                       | 100 000.00 E            |                       |                         |
| <b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>              |                       | <b>100 000.00 E</b>     |                       |                         |
| D 654-01 : Pertes sur créances irrécouv.               |                       | 7 000.00 E              |                       |                         |
| D 657362-01 : CCAS                                     |                       | 225 000.00 E            |                       |                         |
| D 65738-24 : Plate-forme AIOA GPEC                     |                       | 9 000.00 E              |                       |                         |
| <b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>    |                       | <b>241 000.00 E</b>     |                       |                         |
| R 6459-020 : Remb sur charges de Sécu.                 |                       |                         |                       | 203.80 E                |
| <b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>           |                       |                         |                       | <b>203.80 E</b>         |
| R 70688-112 : Autres prestations de services           |                       |                         |                       | 470.00 E                |
| R 70873-01 : Remb par les CCAS                         |                       |                         |                       | 135 000.00 E            |
| R 7088-023 : Autres produits activité annexe           |                       |                         |                       | 22 000.00 E             |
| <b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>              |                       |                         |                       | <b>157 470.00 E</b>     |
| R 73112-01 : Taxe sur les patentes                     |                       |                         |                       | 5 194.00 E              |
| R 7331-812 : Taxe enlèv.ordures ménagères              |                       |                         |                       | 31.00 E                 |
| R 7373-01 : Octroi de mer                              |                       |                         |                       | 200 000.00 E            |
| R 73881-01 : Droit de débarquement                     |                       |                         |                       | 100 000.00 E            |
| R 73882-01 : Droit d'aiguade                           |                       |                         |                       | 1 579.16 E              |
| <b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>                    |                       |                         |                       | <b>306 804.16 E</b>     |
| R 758-414 : Prod. divers de gest <sup>e</sup> courante |                       |                         |                       | 1 950.80 E              |
| <b>TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante</b>   |                       |                         |                       | <b>1 950.80 E</b>       |
| R 766-01 : Gains de change                             |                       |                         |                       | 121.96 E                |
| <b>TOTAL R 76 : Produits financiers</b>                |                       |                         |                       | <b>121.96 E</b>         |
| R 7714-01 : Recouvr.créances admises...                |                       |                         |                       | 192.85 E                |
| R 7718-01 : Autres produits except. gestion            |                       |                         |                       | 38 309.45 E             |
| R 7788-01 : Produits exceptionnels divers              |                       |                         |                       | 2 455.81 E              |
| <b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>             |                       |                         |                       | <b>40 958.11 E</b>      |

|  |  |                       |                     |                       |
|--|--|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| <b>Total</b>                                     |  | <b>507 508.83 E</b>   |                     | <b>507 508.83 E</b>   |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                            |  |                       |                     |                       |
| D 1321-822 : Etat & établ.nationaux              |  | 365 988.61 E          |                     |                       |
| D 1323-822 : Départements                        |  | 167 239.24 E          |                     |                       |
| <b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b> |  | <b>533 227.85 E</b>   |                     |                       |
| R 1311-822 : Subv.équip.transf.état & EN         |  |                       |                     | 365 988.61 E          |
| R 1313-025-822 : Enrobés 2010                    |  |                       |                     | 32 760.76 E           |
| R 1313-029-822 : Enrobés 2011                    |  |                       |                     | 200 000.00 E          |
| R 1313-822 : Subv.équip.transf.département       |  |                       |                     | 167 239.24 E          |
| R 1323-025-822 : Enrobés 2010                    |  |                       | 32 760.76 E         |                       |
| R 1323-029-822 : Enrobés 2011                    |  |                       | 200 000.00 E        |                       |
| <b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b> |  |                       | <b>232 760.76 E</b> | <b>765 988.61 E</b>   |
| <b>Total</b>                                     |  | <b>533 227.85 E</b>   | <b>232 760.76 E</b> | <b>765 988.61 E</b>   |
| <b>Total Général</b>                             |  | <b>1 040 736.68 E</b> |                     | <b>1 040 736.68 E</b> |

Madame CLAIREAUX : Les subventions transférables ou non transférables ont fait l'objet d'une discussion avec la Trésorerie.

Madame PERRIN : Au sujet des 90 000 euros supplémentaires pour la crèche : la subvention du Conseil territorial est-elle identique aux années précédentes ?

Monsieur POIRIER : On est à 625 000 euros depuis 4 ans.

Madame PERRIN : (commentaire inaudible).

Madame CLAIREAUX : Cela s'explique aussi par les besoins à côté en matière



d'action sociale du Conseil territorial et l'arrivée prochaine, nous l'espérons, des crédits CPS, qui vont nous permettre d'être, nous l'espérons en tout cas, un peu plus à l'aise. Le but n'est pas que le Conseil territorial se retire en grande partie en fonction de l'apport de la CPS. Sinon cela veut dire qu'on ne sera pas en capacité d'avoir un meilleur fonctionnement au sein de la crèche. Or, et vous le savez mieux que personne, Madame PERRIN, nous sommes tenus par des normes strictes (remplacements systématiques lors des congés pour maladie notamment) donc cela occasionne d'énormes ponctions supplémentaires en matière de charges de personnel.

Madame PERRIN : La participation de la CPS n'était-elle pas conditionnée à la mise en place d'un barème dégressif, d'une participation ?

Madame CLAIREAUX : Oui. Un certain nombre de points devaient être discutés avant la fin de l'année, et une signature devait intervenir, mais le cabinet CIRESE n'est pas revenu. Nous voyons d'ailleurs Madame ANDRE à ce sujet demain matin et j'espère qu'on en saura un peu plus sur l'échéancier qui se mettra en place. Il est pour nous vraiment important que cela puisse se faire rapidement et que nous puissions effectivement travailler sur les barèmes, afin que les parents sachent exactement à quoi s'en tenir après.

Madame PERRIN : Le Président de la CNAF l'avait annoncé en télé, il y a maintenant trois ans, voire quatre.

Madame CLAIREAUX : Cela prend effectivement du temps, mais on ne sait pas combien. Un temps certain en tout cas.

#### **FONCTIONNEMENT - DEPENSES :**

Augmentation de crédits :

Chapitre 011 :

Les 62 508.83 euros correspondent à la fourniture de sel de déverglçage, les 4 000 euros l'acquisition de la collection "C'est pas sorcier" pour la Bibliothèque municipale, et les 100 000 euros ont pour objet l'achat de sel et la location d'engins. Nous préférons jouer la prudence, malgré tout.

Je mets ce chapitre au voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Chapitre 012 : Il s'agit des rémunérations. Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Chapitre 65 : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

#### **FONCTIONNEMENT - RECETTES :**

Augmentation de crédits :

Chapitre 013 : Remboursement sur charges de sécu. Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Chapitre 070 : Les 22 000 euros "autres produits activités annexes" correspondent aux recettes supplémentaires de l'Echo des caps. Même vote pour ce chapitre. Merci. Adopté à l'unanimité.

Chapitre 73 : Même vote ? Merci. Adopté à l'unanimité.

Chapitre 75 : Même vote ? Merci. Adopté à l'unanimité.

Chapitre 76 : Même vote ? Merci. Adopté à l'unanimité.

Chapitre 77 : Même vote ? Merci. Adopté à l'unanimité.

#### **INVESTISSEMENT - DEPENSES :**

Augmentation des crédits :

Chapitre 13 : Les 167 229.34 euros inscrits concernent la part contrat de projet sur les années précédentes (de ces subventions transférables ou non transférables). Même vote ? Je vous remercie.

#### **INVESTISSEMENT - RECETTES :**

Chapitre 13 : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Puis-je considérer cette décision modificative comme adoptée ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Adoptée à l'unanimité.

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

#### **Décision modificative n°1** **Régie eau-assainissement**

| Désignation                                     | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                           |                       |                         |                       |                         |
| D 66112 : Intérêts courus non échus             |                       | 1 658.86 E              |                       |                         |
| D 668-0 : Autres charges financières            |                       | 4 434.19 E              |                       |                         |
| <b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>         |                       | <b>6 093.05 E</b>       |                       |                         |
| R 766-0 : Gains de change                       |                       |                         |                       | 97.05 E                 |
| <b>TOTAL R 76 : Produits financiers</b>         |                       |                         |                       | <b>97.05 E</b>          |
| R 771 0 : Pds except. sur opé. de gestion       |                       |                         |                       | 2 652.00 E              |
| R 773-0 : Mandats annulés (sur ex. ant.)..      |                       |                         |                       | 3 344.00 E              |
| <b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>      |                       |                         |                       | <b>5 996.00 E</b>       |
| <b>Total</b>                                    |                       | <b>6 093.05 E</b>       |                       | <b>6 093.05 E</b>       |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                           |                       |                         |                       |                         |
| D 020 : Dépenses imprévues                      | 10 000.00 E           |                         |                       |                         |
| <b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>  | <b>10 000.00 E</b>    |                         |                       |                         |
| D 2156-0 : Matériel spécifique d'exploit.       |                       | 5 000.00 E              |                       |                         |
| D 2156-1 : Matériel spécifique d'exploit.       |                       | 5 000.00 E              |                       |                         |
| <b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b> |                       | <b>10 000.00 E</b>      |                       |                         |
| <b>Total</b>                                    | <b>10 000.00 E</b>    | <b>10 000.00 E</b>      |                       |                         |
| <b>Total Général</b>                            |                       | <b>6 093.05 E</b>       |                       | <b>6 093.05 E</b>       |

### **SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES :**

Chapitre 66 : Augmentation de crédits. Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

### **SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES :**

Chapitre 76 - Augmentation de crédits. Même vote ? Merci. Adopté à l'unanimité.

Chapitre 77 - Augmentation de crédits. Même vote ? Merci. Adopté à l'unanimité.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :**

Chapitre 020 - Diminution de crédits : Même vote ? Adopté à l'unanimité.

Chapitre 21 - Augmentation de crédits : Même vote ? Adopté à l'unanimité.

Puis-je considérer la décision modificative n°1 comme adoptée ? Je vous remercie. Adoptée à l'unanimité.

## **BUDGET ESPACES VERTS 2011** **DECISION MODIFICATIVE N°1**

### **Section de Fonctionnement**

Cette section ne comprend qu'un transfert de 15 022,21 € entre le chapitre 022 et le

chapitre 023.

### Section d'investissement

Le montant de la section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes est de 15 022,21 €.

Cette section comprend des transferts à l'intérieur du chapitre 21 en dépenses et de nouveaux crédits au chapitre 021 en recettes. Ces mouvements ont pour but d'augmenter les crédits prévus pour la construction d'un tunnel froid de 25 000 €.

Le projet de délibération n°5 a pour objet d'adopter la décision modificative n°1 pour un montant total de 15 022,21 €.

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

### **Décision modificative n°1** **Régie Espaces Verts**

| Désignation   | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                 |                       |                         |                       |                         |
| D 022-823 : Dépenses imprévues fonctionnemen          | 15 022.21 E           |                         |                       |                         |
| <b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>         | <b>15 022.21 E</b>    |                         |                       |                         |
| D 023-823 : Virement section investissement           |                       | 15 022.21 E             |                       |                         |
| <b>TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.</b>  |                       | <b>15 022.21 E</b>      |                       |                         |
| <b>Total</b>  | <b>15 022.21 E</b>    | <b>15 022.21 E</b>      |                       |                         |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                 |                       |                         |                       |                         |
| D 2138-823 : Autres constructions                     |                       | 25 000.00 E             |                       |                         |
| D 21571-823 : Matériel roulant                        | 9 970.54 E            |                         |                       |                         |
| D 2158-823 : Autres matériels & outillage             | 7.25 E                |                         |                       |                         |
| <b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>       | <b>9 977.79 E</b>     | <b>25 000.00 E</b>      |                       |                         |
| R 021-823 : Virement de la section de fonct           |                       |                         |                       | 15 022.21 E             |
| <b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b> |                       |                         |                       | <b>15 022.21 E</b>      |
| <b>Total</b>  | <b>9 977.79 E</b>     | <b>25 000.00 E</b>      |                       | <b>15 022.21 E</b>      |
| <b>Total Général</b>                                  |                       | <b>15 022.21 E</b>      |                       | <b>15 022.21 E</b>      |

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES :**

Chapitre 022 : diminution de crédits : Même vote ? Je vous remercie. Adopté à l'unanimité.

Chapitre 023 : augmentation de crédits : Même vote ? Merci. Adopté à l'unanimité.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES :**

Chapitre 21 : Adopté à l'unanimité.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES :**

Chapitre 21 : Augmentation de crédits : Même vote ? Merci. Adopté à l'unanimité.

Puis-je considérer cette décision modificative n° 1 - Régie Espaces Verts - comme adoptée ? Je vous remercie. Adoptée à l'unanimité.

L'ordre de jour étant épuisé, je vous propose de lever la séance.

Les membres,

Le Président,